

PROCES VERBAL.

=====  
Léan mil neuf cent quarante huit, le deuxième jour du mois de mars, nous soussignés, Janssens, Eugène, Louis, Comptable Territorial à Ruhengeri, avons remis en main propre la somme de deux mille cinq cent francs à la nommée, NYARIRUHO, Odria, veuve du nommé, MANIHO, Philippe. Cette somme est versée a titre d'indemnité suivant RTT 543 du 4 novembre 1947.

Nous jurons le présent procès-verbal sincère et véritable.

Ainsi fait à Ruhengeri aux jour, mois et année que dessus.

Le Comptable Territ. Janssens, E.L.

Le Témoin:

Ruhengeri

MIS, P.



9396

Reçu,

Le bénéficiaire, Nyariraho, O.

